



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : 05/11/09

Lieu : Mairie d'Etival-lès-Le Mans

Objet :	Réunion du comité consultatif « Approche Environnementale de l'Urbanisme »
----------------	---

Participants :	Qualité	Observations (absents, excusés,...)
Richez Elisabeth	Prestataire AEU ACT	Animatrice de la réunion
Charré Adeline	Chargée de mission Pays	
Bedjai Franck	Membre comité	
Buon Eric	Membre comité	Excusé
Coulon Yves	Membre comité	
Franco Annie-Laure	Membre comité	
Liteau Pascal	Membre comité	
Monereau Florian	Membre comité	Absent
Morin Edmond	Membre comité	
Moulineuf Dominique	Membre comité	
Pissard Jean	Membre comité	
Piton Christophe	Membre comité	
Rousseau Michel	Membre comité	
Trouette Richard	Membre comité	
Lardeux Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Rédacteur du CR

Diffusion : Participants +		
Maire d'Etival		
Conseil municipal		

Points examinés :

1	INFORMATION.....	2
2	POINT SUR LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF DU 22/10/09.....	2
2.1	DIFFUSION DU PROJET DE COMPTE-RENDU ET DE SA VERSION DEFINITIVE.....	2
2.2	AVIS SUR SUGGESTION D'AJOUT D'UNE IDEE DANS LE COMPTE-RENDU	2
2.3	SUITES DONNEES AUX QUESTIONS	3
3	THEME DU JOUR : DEPLACEMENTS & CHEMINEMENTS DOUX	3
3.1	CHEMINEMENTS A L'ECHELLE DU CENTRE BOURG	3

3.2	CHEMINEMENTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	4
3.3	REFLEXIONS PLUS GENERALES SUR LA DEMARCHE	5

1 INFORMATION

Pascal GALMARD se retire pour raisons familiales du Comité Consultatif. Il est demandé si son remplacement est prévu. La totalité des candidats pour participer à ce comité ayant été, dès le départ, retenue, il n'y a pas de liste d'attente. En conséquence, le Comité Consultatif continuera son action tel qu'il est maintenant composé.

2 POINT SUR LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF DU 22/10/09.

2.1 DIFFUSION DU PROJET DE COMPTE-RENDU ET DE SA VERSION DEFINITIVE

Les documents sont bien parvenus à l'ensemble des participants essentiellement par messagerie Internet.

2.2 AVIS SUR SUGGESTION D'AJOUT D'UNE IDEE DANS LE COMPTE-RENDU

La suggestion d'ajout de la phrase suivante dans CR du 22/10/09 est soumise à la réflexion des participants :

« Il est également souhaitable que le PLU n'entraîne pas une diminution des zones destinées au développement de l'habitat afin de préserver au maximum les possibilités d'évolution dans l'avenir »

Cette suggestion conduit à de longs échanges sur les différentes thématiques de l'approche environnementale de l'urbanisme.

Elisabeth RICHEZ rappelle les enjeux du contrôle de l'urbanisation d'autant que l'équivalent d'un département français de terres agricoles a ainsi disparu en une dizaine d'années. Elle précise que l'urbanisation des cinquante dernières années a été très consommatrice d'espace. Au regard des problématiques de coût de transport, d'isolement de certaines personnes, de maintien de l'agriculture, il devient essentiel de réfléchir autrement l'urbanisation future. Des nouvelles parcelles de 3000 m², par exemple, ne sont plus envisageables. Par ailleurs, si le PLU ouvre trop de terres à l'urbanisation, il sera refusé par la DDEA (cf. loi Grenelle 1). Il faut avoir un nombre d'hectares cohérents avec le développement prévu de la commune.

Il est objecté que l'urbanisation « galopante » des dernières années n'est pas uniquement due à l'habitat proprement dit mais comprend aussi des infrastructures publiques (autoroutes, lignes ferroviaires, équipements publics ...) grandes consommatrices de surface.

Il est précisé également qu'actuellement, environ 25% de la population d'Etival occupent des parcelles d'environ 400 m², et semblent bien y vivre (comme en témoigne le peu de logements vacants dans ces quartiers). D'après les membres du comité, il importe surtout de diversifier les offres de petites et grandes parcelles pour répondre aux attentes et aux capacités financières du plus grand nombre.

Un membre du comité indique que la densité des surfaces bâties peut se gérer au travers du Coefficient d'Occupation des Sols. Les valeurs de ce COS devraient être augmentées afin d'offrir plus de flexibilité aux constructions futures, tant sur les nouveaux terrains que sur les terrains déjà urbanisés. Il estime qu'en augmentant sensiblement ce coefficient dans le PLU, on pourra agir sur la densité urbaine et lutter contre l'étalement urbain telle que souhaité par le Grenelle 1 (dans le chapitre II -Urbanisme).

Elisabeth RICHEZ rappelle, par ailleurs, la possibilité de bonifier le COS pour des constructions répondant à certaines exigences énergétiques.

Au final, les membres du comité estiment que le PLU ne doit pas figer les possibilités d'évolution de la commune et qu'il importe de conserver des zones destinées au développement de l'habitat. Par ailleurs, le comité souligne l'intérêt de maintenir une offre diversifiée afin que chacun trouve une réponse à ses attentes.

2.3 SUITES DONNEES AUX QUESTIONS

- Qu'entend-on par « valorisation de l'Orne Champenoise et des espaces naturels » ? Est-ce uniquement la préservation de ces espaces naturels ou est-ce une réelle valorisation de ceux-ci ?
Il s'agit bien de la valorisation de ces espaces. Ce thème sera développé dans l'atelier AEU du 12/11/09.
- Quid des prévisions nationales d'évolution démographique d'ici 2021, de la pyramide des âges sur la commune ? Ces interrogations seront soumises au cabinet Architour.
- Quid d'éventuelles réflexions à long terme sur l'emprise significative en centre bourg du cimetière ?
Hors étude, aucune réflexion prévue à ce sujet.
- Quid de la possibilité d'accroissement des espaces verts communs dans l'optique d'un habitat plus densifié ? Cette question sera abordée lors de l'atelier AEU du 03/12/09.

3 THEME DU JOUR : DEPLACEMENTS & CHEMINEMENTS DOUX

A partir de supports cartographiques (diaporama en pièce jointe), les cheminements doux recensés sur la commune sont examinés en séance.

3.1 CHEMINEMENTS A L'ECHELLE DU CENTRE BOURG

Il est estimé que 20 à 30 % des parents conduisent leurs enfants aux écoles d'Etival à pied. De nombreux trajets sont effectués en voiture vers les écoles ou la salle polyvalente. Il y a lieu d'encourager le covoiturage, de favoriser des parcours à pied ou à vélo pour réduire ces déplacements automobiles. La mise en place de navettes communale est suggérée.

Si l'utilisation des chemins doit être favorisée, il y a lieu de faire la part des choses entre les chemins classables « de loisirs » et ceux classables « utiles ». L'ensemble des chemins recensés sur la commune ne pouvant être raisonnablement emprunté pour des parcours journaliers par tous les temps.

Les chemins classables « utiles » doivent permettre des déplacements sécurisés (carrossables, non boueux, entretenus, voire éclairés ...).

Il est proposé d'aménager le tronçon du chemin piétonnier, du bout du cours J. Anquetil jusqu'à la rue des Rosiers (entrée des terrains de foot), pour un accès plus rapide et sécurisé (à pied ou à vélo) vers la salle polyvalente. Ce maillon s'intègre dans l'itinéraire « bis » qui permet de rallier le centre bourg, via des rues « tranquilles », à la salle polyvalente en évitant la rue de la Ferrière plus passagère.

Il est suggéré de prévoir un chemin d'accès à l'étang au départ de la mairie en longeant l'Orne Champenoise. Le parking de la mairie, en particulier le week-end, permettant de stationner les voitures. Dans cette optique, il importe de prendre des dispositions pour éviter les stationnements rue de l'Orne Champenoise afin de ne pas occasionner de nuisances aux riverains.

La rue de la Ferrière apparaît dangereuse pour la circulation à vélo des enfants. Par ailleurs, la chaussée est large tandis que les trottoirs sont étroits, voire réduits à la portion congrue quand des poteaux électriques les encomrent.

La visibilité au carrefour de la Ferrière (RD 309) est perfectible. Les voitures garées à l'emplacement des plots, placés théoriquement pour empêcher leurs stationnements, réduisent l'angle de vue et péjorent la sécurité.

La circulation souvent rapide des véhicules rue de la Goulotière est un facteur potentiel d'accident, en particulier, au croisement de la rue A. Malraux.

Certains panneaux d'entrée dans la commune (route d'Allonnes, route de Voivres ...) se trouvent placés intra muros autorisant la circulation des véhicules à 90 Km/h dans des zones habitées. Le déplacement des panneaux est demandé. Il est précisé qu'une action est en cours sur ce sujet.



La zone 30 en centre bourg mériterait d'être repensée. Les panneaux qui la délimitent sont peu explicites. L'adoption d'une zone 20 dite « de rencontre » avec panneauage adéquat est jugée susceptible d'améliorer la sécurité des lieux d'autant que les trottoirs sont inexistant dans la rue Principale. Elle permettrait de sécuriser les parcours piétonniers et d'assurer un meilleur partage de l'espace public par tous les usagers. Le centre bourg ayant été récemment rénové, il importe de minimiser les travaux à engager dans un souci d'économie des deniers de la commune.

Il est déploré l'absence de trottoirs, pourtant signalée depuis de nombreuses années, sur la route du Creux qui conduit les piétons à circuler au milieu de la route. En particulier, les nourrices qui n'ont pas d'autres choix pour faire rouler correctement les poussettes. Il est rappelé que l'équipe municipale, en place depuis l'an dernier, est tout à fait consciente de cette situation. Elle s'efforce d'y trouver une solution qui est, avant tout, conditionnée par le dégagement du financement important nécessaire à sa réalisation.

L'accent est mis par un participant sur la nécessité de prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite dans la réalisation des cheminements doux.

La démarche pédibus (ou « carapatte ») intéresse le groupe et mérite d'être approfondie (Voir documentation jointe).

3.2 CHEMINEMENTS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

L'accès piétonnier au bois de la Cornuère par la route de Fay n'offre pas les meilleures conditions de sécurité, l'aménagement de ce parcours est jugé nécessaire.

La création d'une piste cyclable vers Allonnes, évitant la voie directe très empruntée par les automobilistes, desservant la halte ferroviaire Etival / St Georges (dans le cadre d'une réouverture de celle-ci) et rejoignant la piste cyclable « Usine NTN ⇔ Allonnes », est un projet à instruire pour une réalisation à long terme. En particulier, si le tramway dessert, à l'avenir, Allonnes.

Au sujet de cette piste cyclable vers Allonnes, un participant estime qu'il s'agit d'un projet coûteux dont la réalisation reste hypothétique et assurément pas immédiate. Il suggère d'étudier la possibilité de mettre en place, à court terme, des navettes (bus électriques par exemple), entre Allonnes et Etival qui pourraient être de nature à inciter les étivalois à opter pour les transports en commun.

Il est déploré que la ligne de bus express qui dessert St Georges ne soit pas prolongée jusqu'à Etival.

3.3 REFLEXIONS PLUS GENERALES SUR LA DEMARCHE

Un des membres signale qu'il est question de nombreux projets mais pas de l'aspect financier. Il est précisé qu'il s'agit d'imaginer des projets sur plusieurs années, qui devront ensuite être hiérarchisés au regard de capacités budgétaires de la commune.

De nombreux changements de comportements ont été évoqués. Un des membres s'interroge sur la capacité des gens à accepter ces changements.

Pour un des membres, la communication autour de ces nouveaux projets et de ces changements est insuffisante au regard des enjeux. Il est rappelé que la mise en place du comité consultatif participe d'une volonté d'échanger, de diffuser l'information et donc de communiquer.

Les participants remercient Elisabeth RICHEZ pour sa présentation et les réponses apportées aux nombreuses interrogations posées.